

# CONFERENCE DE PRESSE

«Jeunesse : alcool et prévention, des mesures  
concrètes à Vernier !»

Thierry APOTHELOZ  
Maire de Vernier

Vernier – 3 février 2016

En présence de :

- Jacques-André Vuillet, président de l'Association Vernier sur Rock
- Arnaud Vanni, travailleur social, Vernier sur Rock
- Rémy Benoit, chargé de projet, FEGPA

# VILLE DE VERNIER

2<sup>ème</sup> ville du Canton de Genève

16<sup>ème</sup> ville de Suisse

35'200 habitant.e.s

# Découvertes du monde festif par les jeunes

Expériences

nLRDBHD

Rôle de la Ville de  
Vernier

# Les étapes de l'IP à Vernier :

2003

- Création d'un **réseau jeunesse** fédérant l'ensemble des acteurs de terrain :
  - ✓ Maisons de quartier, maisons des jeunes
  - ✓ Educateurs des écoles en réseau d'enseignement prioritaire (REP)
  - ✓ Conseillers sociaux des cycles d'orientation
  - ✓ Equipe du travail social hors murs à Vernier de la FASe
  - ✓ Service de la cohésion sociale (Ville de Vernier)
  - ✓ Correspondants de nuit (Ville de Vernier)

# Les étapes de l'IP à Vernier :

2011

- Signature d'une **Charte Jeunesse**
  - ✓ 50 personnes s'engagent à collaborer pour améliorer le contexte de vie des jeunes verniolans



# Les étapes de l'IP à Vernier :

2012

- Convention d'Intervention Précoce (IP) 2012 – 2014
  - FEGPA
  - FASe
  - RADIX
  - Ville de Vernier

Alcool et cannabis

11 octobre 2012 16:23; Act: 11.10.2012 16:34

## Vernier veut intervenir plus tôt auprès des jeunes

La commune de Vernier (GE) met en place un système d'intervention précoce (IP) auprès des jeunes, axé sur l'alcool et le cannabis.

on off i



Vernier devient ainsi la 4e ville de Suisse à rejoindre le programme IP initié par la Confédération pour 2012-2014, a elle annoncé. Une convention a été signée jeudi. L'objectif du dispositif est de permettre à l'ensemble des acteurs du terrain se réunir autour de la question de la consommation de cannabis et d'alcool, afin d'établir une approche commune.

L'idée est de définir en amont les rôles et compétences de chaque acteur pour savoir, par exemple, comment gérer un adolescent qui a consommé des substances illicites, a indiqué jeudi à l'ats le conseiller administratif en charge de la cohésion sociale Thierry Apothéloz.

Il s'agit de repérer suffisamment tôt les situations de vulnérabilité et de proposer une intervention et orientation adéquates. La ville et ses partenaires travailleront non pas sur les symptômes, mais sur le contexte spécifique et l'entourage de chaque jeune (conditions de vie, cohérence éducative, etc.).

### Ville jeune

Plusieurs communes du canton ont déjà participé à la première phase du projet fédéral de 2007 à 2011 portant sur divers aspects de la prévention. Vernier a aujourd'hui choisi de cibler les jeunes, car 23,4% de sa population a entre 0 et 19 ans. Un chiffre supérieur à la moyenne cantonale de 21,4%.

**Alcool et cannabis: Vernier lance un programme d'intervention précoce**  
**Prévention** Le projet vise à renforcer la collaboration entre les acteurs de la prévention et de mettre en place un programme de mesures de prévention vis



Les Avanchets  
Image: Laurent Guiraud

Autorités locales, spécialistes de la prévention, maisons de...  
acteurs d'écoles primaires, représentants du...  
Une foule d'acteurs se

3

axes d'intervention

## 3 axes d'intervention

# 1

L'intervention dans  
**l'espace public** : une  
question de **posture**

# 3 axes d'intervention

- Action de terrain :

1

## la parenthèse

### Jeunes

- Espace de réflexion et de discussion

### Professionnels

- Confronter et affiner le point de vue des adultes

3 axes d'intervention

2

**Les espaces publics :**  
savoir occuper le terrain

# 3 axes d'intervention

## GUIDE À L'USAGE DES CONCIERGES\*

QUE FAIRE EN CAS DE ...

\* ET À TOUT AUTRE INTERVENANT DU MILIEU SCOLAIRE

### UTILISATION CONVIVIALE DES PRÉAUX

- BRUIT
- DÉCHETS



### UTILISATION PROBLÉMATIQUE DES PRÉAUX

- BRUIT
- DÉCHETS
- CONSOMMATION DE PRODUITS DÉPENDANTS (ALCOOL, DROGUES)
- DÉPRÉDATIONS



### UTILISATION DES PRÉAUX COMME LIEUX DE TRANSIT

- BRUIT
- DÉCHETS



#### ESPACES VERTS

#### VOIRIE

#### TRAVAILLEURS SOCIAUX HORS-MURS

#### ANIMATEURS DES MAISONS DE QUARTIER

#### ILOTIERS

#### POLICE

#### AGENTS DE POLICE MUNICIPAUX

#### CORRESPONDANTS DE NUIT

#### ENTRETIEN DE L'ESPACE

Taille et entretien des arbres, ramassage des déchets sur la pelouse

Uniquement sur espaces durs (appui avec machines)

#### DIALOGUE

- Dialogue
- Accompagnement

- Dialogue
- Accompagnement
- Mise en lien

#### PRÉVENTION, SÉCURITÉ

- Prévention
- Médiation
- Répression

#### RÉPRESSION, URGENCE

- Urgences

#### MÉDIATION, SÉCURITÉ

- Proximité, médiation
- Prévenir ou réprimer le vandalisme (bruit, urine) ou infractions
- Contrôle d'identité

#### MÉDIATION

- Médiation
- Prévenir les incivilités
- Sensibiliser aux lois, aux règles et aux valeurs

#### ESPACES VERTS

Tél. 022 306 07 00  
[sevv@vernier.ch](mailto:sevv@vernier.ch)  
Deux fois par semaine.  
Possibilité de joindre le CEV pour nettoyage supplémentaire en cas de besoin.

#### VOIRIE

Tél. 022 306 07 00  
[voirie@vernier.ch](mailto:voirie@vernier.ch)  
Nettoyage des préaux le lundi dès 6h jusqu'à l'ouverture des écoles et le mercredi dès 13h30. Vendredi uniquement corbeilles vidées.

#### TRAVAILLEURS SOCIAUX HORS-MURS (12-25 ANS)

Tél. 022 796 09 70  
Tél. 079 724 32 21  
[tsh.m.vernier@fase.ch](mailto:tsh.m.vernier@fase.ch)

#### ANIMATEURS DES MAISONS DE QUARTIER

**MJ Eclipse (12-20 ans)**  
Tél. 022 796 14 40  
[mj.eclipse@fase.ch](mailto:mj.eclipse@fase.ch)  
Mardi au jeudi: de 11h à 19h  
Vendredi au samedi:  
de 15h à 22h  
▶ BLOC SCOLAIRE  
D'AVANCHET-SALÈVE

**MQ Avanchets (tout public)**  
**BiAR (18-25 ans)**  
Tél. 022 796 24 80  
[mq.avanchets@fase.ch](mailto:mq.avanchets@fase.ch)  
Mardi au jeudi: de 14h à 19h  
Vendredi: de 14h à 22h  
▶ BLOC SCOLAIRE  
D'AVANCHET-JURA

**MJQR Châbal (Châtelaine /  
Baalexert, tout public)**  
Tél. 022 797 00 67  
Tél. 077 488 37 05  
[mqjr.chabal@fase.ch](mailto:mqjr.chabal@fase.ch)  
Mardi au samedi: de 14h à 18h  
Vendredi: de 14h à 21h  
▶ ÉCOLE DE BALEXERT

#### ILOTIERS

#### (POSTE DE BLANDONNET)

Tél. 022 427 62 10  
[ilotiers.blandonnet@police.ge.ch](mailto:ilotiers.blandonnet@police.ge.ch)  
En semaine: de 8h à 17h

#### POLICE SECOURS

#### (POSTE DE BLANDONNET)

Tél. 117  
7j/7, 24h/24

#### AGENTS DE POLICE MUNICIPAUX

**APM Ville de Vernier**  
Tél. 022 306 06 55

**Référents de Proximité**  
Tél. 079 558 98 18  
Tél. 079 558 98 21  
[polprox@vernier.ch](mailto:polprox@vernier.ch)

**Horaires hivernal**  
(de novembre à mars)  
En semaine: de 7h à 20h  
Samedi: de 11h à 19h  
Dimanche: 7h à 20h  
**Horaires estival**  
(d'avril à octobre)  
En semaine: de 7h à 23h  
Samedi: de 13h à 23h

#### CORRESPONDANTS DE NUIT

Tél. 0800 12 19 20  
[nuite@vernier.ch](mailto:nuite@vernier.ch)  
Dimanche au jeudi: 18h à 2h  
Vendredi et samedi: 20h à 4h

3 axes d'intervention

3

**Manifestations** sur le  
domaine public communal

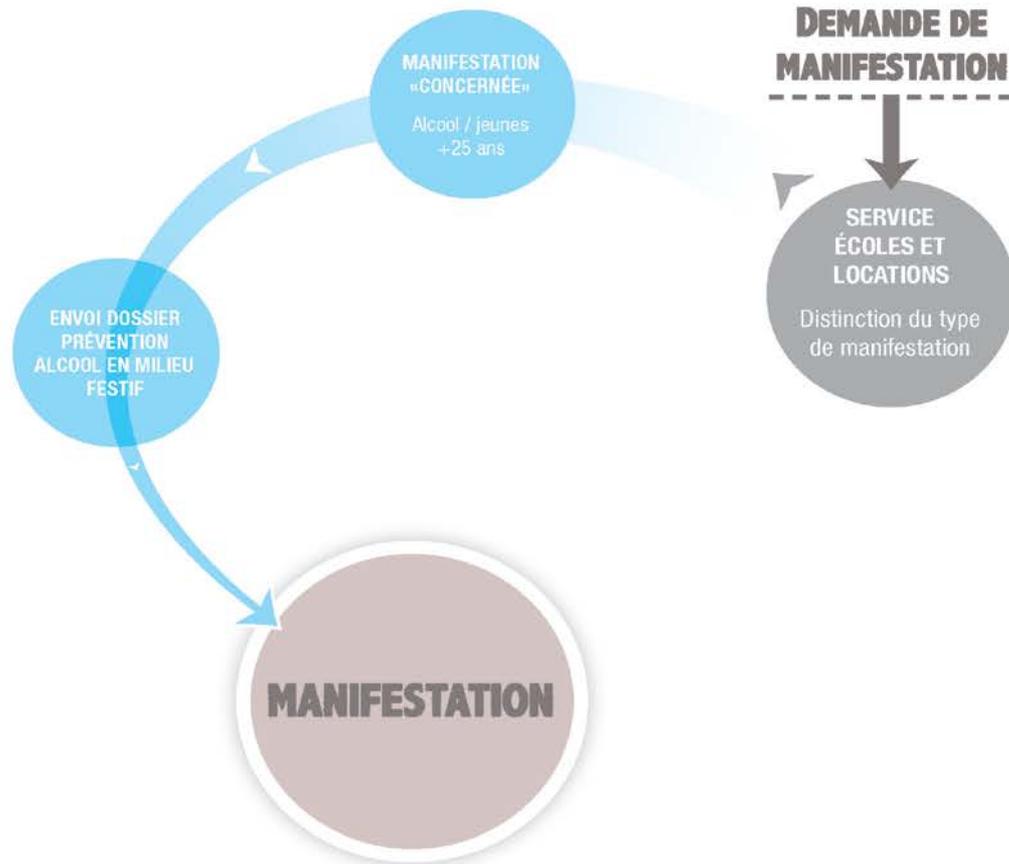
# Des mesures concrètes

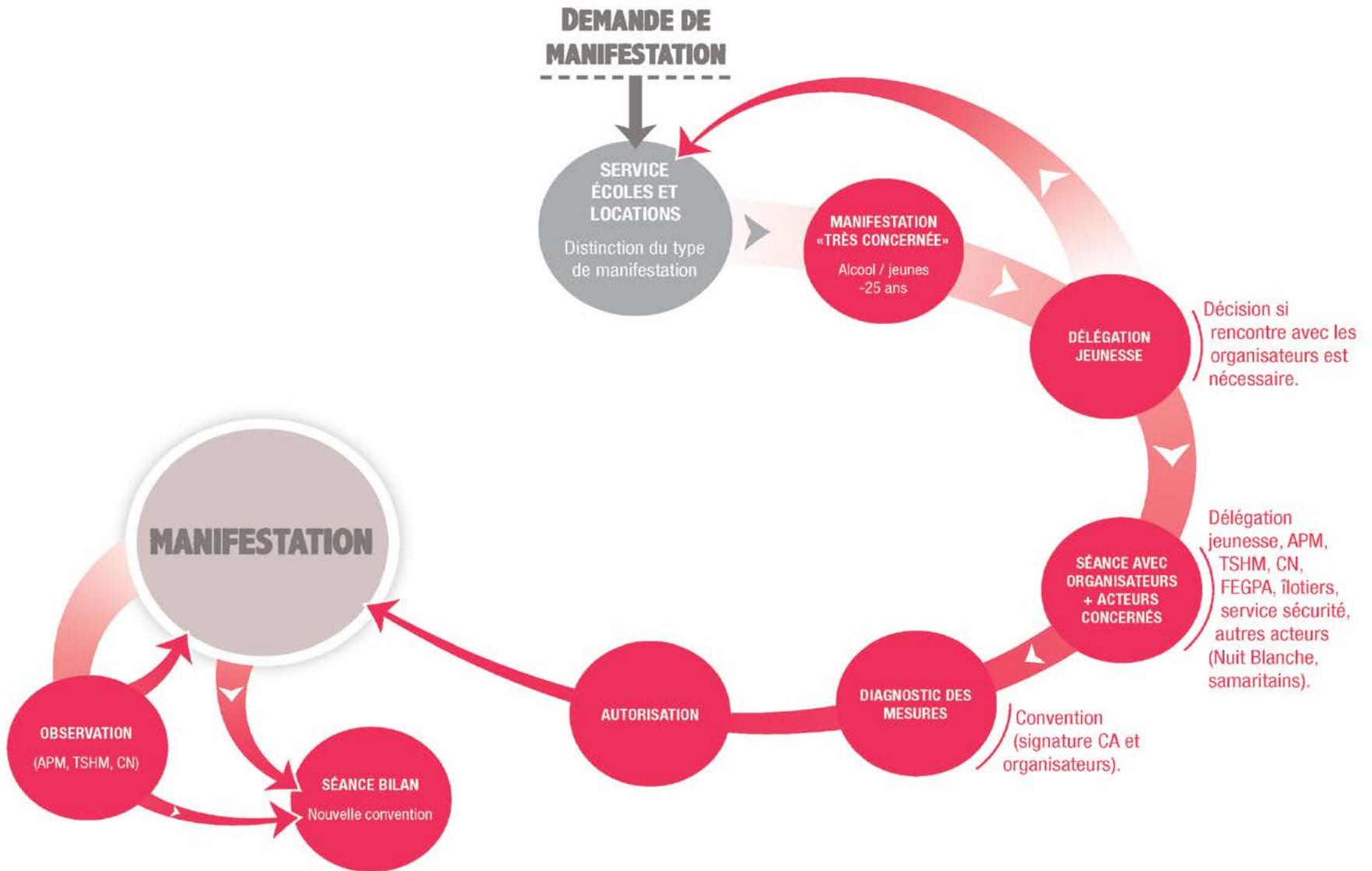
2016

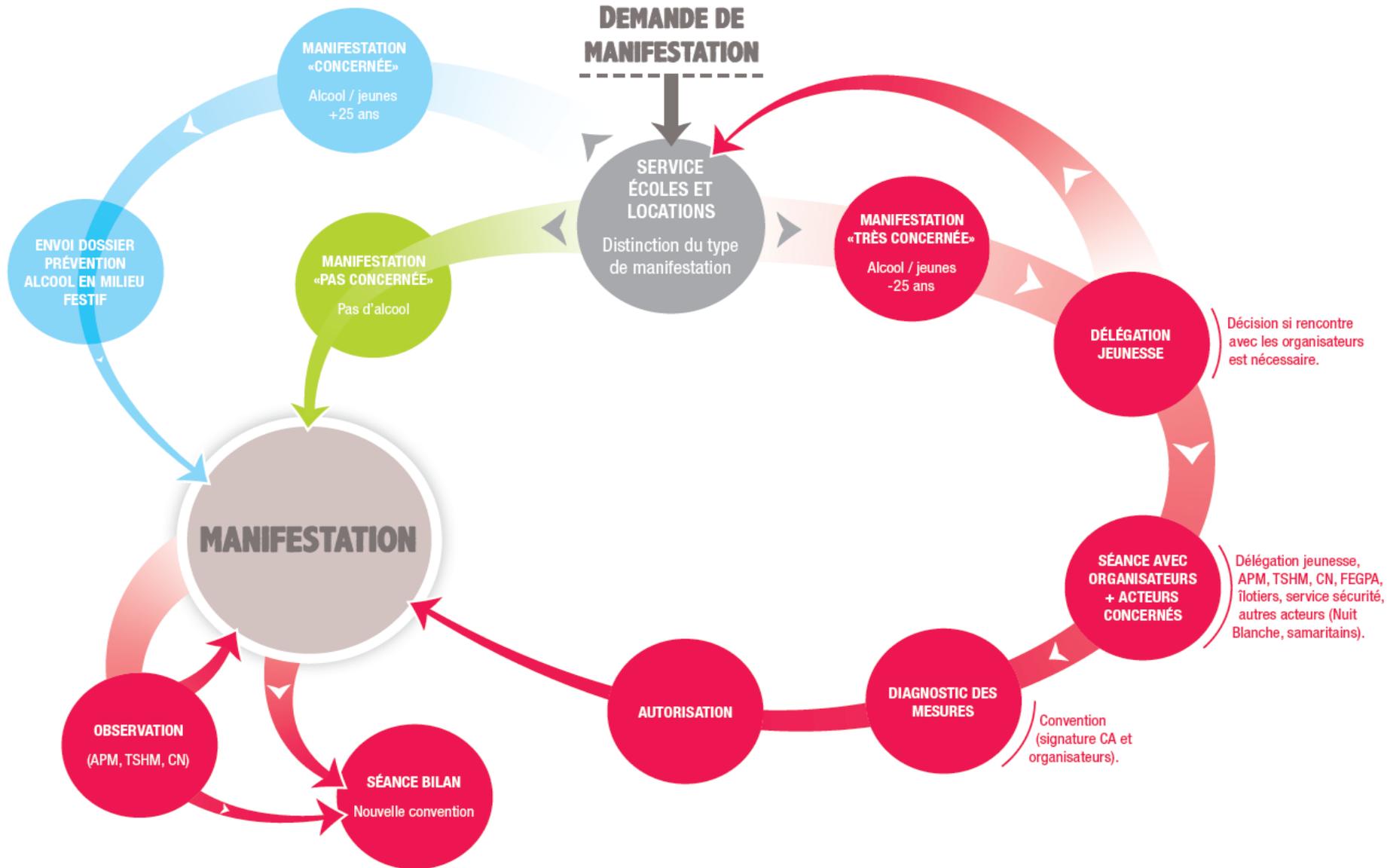
- Réglementation du **prix de vente** pour les alcools forts (prix plancher)
- Interdiction de la promotion de boissons alcoolisées (*happy hours*)
- Accès gratuit, accessible et attrayant de **l'eau potable**.
- Possibilité de faire porter un **bracelet** pour distinguer les mineurs des majeurs
- Adaptation du **processus de la demande** de locaux ou de l'espace public

**DEMANDE DE  
MANIFESTATION**









## CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE MESURES DE PRÉVENTION ET DE RÉDUCTION DES RISQUES RELATIVES AUX CONSOMMATIONS LORS DE MANIFESTATIONS

La présente convention est passée entre :

<p><b>VILLE DE VERNIER</b> Service de la Cohésion sociale (Délégation à la jeunesse) Rue du Village 9 1214 Vernier</p>	et	<p><b>L'organisateur de la manifestation –</b></p>
<p>Représentée par : Thierry APOTHELOZ en qualité de maire délégué à la cohésion sociale et Pierre RONGET en qualité de Conseiller administratif délégué à la culture et aux bibliothèques et</p>		<p>Représenté(e) par :  Ci-après désigné(e) : <b>L'organisateur</b></p>
<p>Ci-après désignée : <b>la Ville</b></p>		

### Article 1 Buts de la convention et des mesures de prévention

- Les mesures mentionnées ci-dessous ont pour but de mettre en place une stratégie d'intervention coordonnée.
- L'organisateur est responsable de la manifestation est en charge de la coordination des mesures de prévention et celles concernant la réduction des risques.
- L'organisateur est responsable dans la mise en œuvre des ces mesures et est en lien avec l'ensemble des acteurs prévention et sécurité concernés.
- L'organisateur met en œuvre les moyens adaptés (organisationnels, logistiques, financiers et humains) pour mener à bien cette mission.

### Article 2 Fonctionnement de la convention

- L'organisateur s'engage à mettre en œuvre les mesures de prévention obligatoires.
- L'organisateur décide d'appliquer les mesures décidées suite à la rencontre avec la Ville.
- L'organisateur rencontre la Ville à l'issue de la manifestation pour effectuer un bilan sur le fonctionnement des mesures décidées.

### Article 3 Dénonciation

- En cas de non-respect des clauses, des installations, de tiers ou en cas de force majeure, la Ville pourra décider de ne pas relouer un local ou un espace municipal à l'organisateur.

### Article 4 Divers

- Toutes les questions de détail et les cas non prévus dans cette convention seront tranchés par le Conseil administratif.

### Article 5 Entrée en vigueur

- La présente convention entre en vigueur le...et jusqu'au....

THEMES	MESURES	MESURES A METTRE EN PLACE PAR L'ORGANISATEUR	BILAN POST MANIFESTATION
<b>Respect du cadre légal en vigueur<sup>1</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Interdiction de vente ou de remise d'alcool à moins de 16 ans et 18 ans pour les alcools distillés et alcoops.</li> <li>✓ Disposition légales visibles (âges avec seuil de remise d'alcool)</li> <li>✓ Proposer trois boissons sans alcool à un prix inférieur et à quantité égale que la boisson alcoolique la moins chère</li> <li>✓ Interdiction de servir de l'alcool aux personnes en état d'ébriété</li> </ul>		
<b>Vente de boissons</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Interdiction de promotions de boissons alcoolisées<sup>2</sup></li> <li><input type="checkbox"/> Vente des alcools forts avec un doseur</li> <li><input type="checkbox"/> Bar à cocktail sans alcool</li> <li><input type="checkbox"/> Happy hours avec des boissons non-alcoolisées</li> <li>✓ Accès gratuit, visible et attrayant de l'eau<sup>4</sup></li> </ul>		

<sup>1</sup> Loi fédérale sur l'alcool et loi cantonale sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement

<sup>2</sup> Mesure communale

<sup>4</sup> Mesure communale

	<input type="checkbox"/> Bracelets pour différentier l'âge <input type="checkbox"/> Utilisation de calculateurs d'âge <input type="checkbox"/> Heure de dégrisement (interdiction de vendre des boissons alcoolisées 1/2 avant la fermeture de la manifestation)		
<b>Sensibilisation de l'organisateur et du personnel de vente</b>	<input type="checkbox"/> Formation dispensée au personnel travaillant derrière le bar <input type="checkbox"/> Equipes mobiles de prévention (projets Parenthèse, pairs, etc.) <input type="checkbox"/> Visibilité et promotion de l'ensemble des mesures prises envers le public		
<b>Gestion des espaces dans la manifestation</b>	<input type="checkbox"/> Mise en place d'un espace de repos (shut-out) <input type="checkbox"/> Espace d'information prévention et accès à du matériel de prévention <input type="checkbox"/> <u>Alcolomes</u>		
<b>Sécurisation des retours</b>	<input type="checkbox"/> Information, promotions et accessibilité des transports communs <input type="checkbox"/> Coordination avec les transports publics		

- Mesures obligatoires  
 Mesures recommandées

Fait à Vernier, en 2 exemplaires, le

L'organisateur

Ville de Vernier

Pierre RONGET  
Conseiller administratif

Thierry APOTHELOZ  
Maire

# Les plus-values de l'IP à Vernier (1)

2016

- Vernier s'est engagé à travailler sur les **contextes de vie** à la source, plutôt que de traiter les symptômes.
- Définir en amont les **rôles** et **compétences** de chaque acteur proche des jeunes pour repérer le plus tôt possible les situations de vulnérabilité et proposer une **intervention** et une **orientation adéquates**.

## Les **plus-values** de l'IP à Vernier (2)

2015

- Gestion **concertée** de l'intervention auprès des jeunes, y compris avec la police municipale.
- Faire vivre le **travail de réseau** par des échanges conceptuels et des actions de terrain.
- **Pérénnisation** du programme IP à Vernier.

# CONFERENCE DE PRESSE

«Jeunesse : alcool et prévention, des mesures  
concrètes à Vernier !»

Merci de votre présence !

A vos questions !

Vernier – 3 février 2016